

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-4/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021692-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

**OBJET :** Prise en charge des frais d'accueil d'un résident seine-et-marnais en situation de handicap dans un établissement belge.

Malgré la politique départementale en faveur de la création de places en établissements d'accueil pour les personnes en situation de handicap, l'offre d'accueil en Seine-et-Marne n'est pas totalement adaptée à tous les besoins.

Le Département est actif pour faire valoir ses besoins auprès de l'Agence Régionale de Santé et prioriser lui-même l'affectation de financements au développement de prises en charge dont il assure la compétence. Faire évoluer positivement cette situation est une des priorités du schéma départemental de soutien à l'autonomie piloté par le Département, en lien étroit avec l'ARS d'Ile-de-France, dans un contexte régional très contraint.

109 personnes handicapées seine-et-marnaises restent accueillies en Belgique en l'absence de place disponible dans les structures du département.

Il convient toutefois de rappeler que la priorité est donnée par le Département à leur accueil lors de l'ouverture de nouveaux établissements, permettant de favoriser leur retour en Seine-et-Marne.

Une convention est proposée avec un établissement belge afin de préciser les modalités et les conditions d'accueil d'une personne en situation de handicap et permettre le règlement des frais de séjour, déduction faite de sa contribution.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil général n° 4/04 en date du 30 avril 2009, relative à l'adoption du nouveau règlement départemental d'aide sociale modifié par délibérations n° 4/04 du 17 décembre 2010 et n° 4/05 du 29 mars 2013, notamment l'article 26-1 portant délégation de compétence à la Commission permanente, pour autoriser le Président du Conseil général de Seine-et-Marne à signer les conventions individuelles des ressortissants de l'aide sociale du département de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 relative au Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, à conclure, pour la prise en charge des frais de séjour de Monsieur Christophe DE SOUSA JORGE, entre le Département de Seine-et-Marne et un établissement belge, le foyer d'accueil médicalisé (FAM) « **Au Foyer de Cassiopée** » Cour 3 – 4987 STOUMONT – Belgique.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Article 3 : les crédits seront prélevés sur l'action « frais liés à l'hébergement des personnes handicapées en établissement ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne